

ANNEXE 1 :

Mesures de reprise de l'école à destination des parents :

Conditions et règles d'accueil :

Chaque famille recevra le document « Je retourne à l'école » pour préparer l'enfant à son retour à l'école (les familles sont invitées à lire ce document à ou avec leurs enfants).

Valable à compter du 4 juin 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire le 4 juillet

1. Fréquentation :

- a. Obligation de l'instruction à distance ou en présentiel : chaque enfant doit faire le travail scolaire soit à l'école (s'il revient) soit à la maison.
Les classes réouvrent dans leur totalité à partir du 4 juin à mi temps (2 jours par semaine).
- b. Stabilité du choix des familles :
 - L'assiduité à l'école reste une obligation pour les familles qui ont choisi de remettre leur enfant. Ces dernières s'engagent à respecter leur choix initial (école jusqu'au 4 juillet).
 - Les familles ayant décidé de garder leur enfant à la maison ont l'obligation de l'instruction à distance

Les élèves prioritaires sont accueillis les 4 jours 2 jours dans leur classe et 2 jours dans une autre classe du même niveau ou d'un autre niveau selon les places disponibles

2. Horaires de l'école :

- a. Plusieurs horaires ont été définis pour respecter les normes sanitaires. Les nouveaux horaires seront communiqués aux familles par le biais de l'enseignant et mis sur le blog de l'école. Merci de les respecter.

3. Vie scolaire - Règles spécifiques :

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents devront prendre la température de leur enfant chaque jour avant le départ pour l'école. En cas de symptôme(s) ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- a. Les élèves qui reviennent à l'école devront respecter les mesures sanitaires suivantes :
 - maintenir une distanciation physique de 1 mètre minimum en toutes circonstances.
 - appliquer les gestes barrière.
 - respecter les règles de déplacements.
 - éviter les contacts non nécessaires avec les personnes et les objets de l'école.
- b. En cas de suspicion, si un enfant venait à ressentir des symptômes pendant le temps scolaire :
 - l'enfant est conduit chez l'infirmière (ou la directrice, le cas échéant) pour être isolé.

- mise en place d'un masque pédiatrique.
- prise de température.
- appel de la famille pour venir chercher l'enfant.
- rappel de la conduite à tenir par la famille pour la suite.
- le retour à l'école de l'enfant concerné se fera uniquement sous avis médical.

Protocole suivi dans le respect des gestes barrière.

